

Gouvernement du Québec

Décret 270-2015, 25 mars 2015

CONCERNANT le versement d'une subvention à la Régie du bâtiment du Québec pour l'exercice financier 2014-2015

ATTENDU QUE la Régie du bâtiment du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de l'article 87 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1);

ATTENDU QUE la Régie a poursuivi ses interventions afin de lutter contre le travail sans licence dans les domaines de la construction résidentielle neuve et commerciale ainsi que dans celui de la rénovation résidentielle pour l'exercice financier 2014-2015;

ATTENDU QUE la réalisation de ces activités requiert des crédits de 1 140 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe a) de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit autorisé à verser à la Régie du bâtiment du Québec une subvention de 1 140 000 \$ pour l'exercice financier 2014-2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63054

Gouvernement du Québec

Décret 271-2015, 25 mars 2015

CONCERNANT les prévisions budgétaires de la Régie du bâtiment du Québec pour l'exercice financier 2015-2016

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 149.1 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), la Régie du bâtiment du Québec soumet chaque année au ministre ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant;

ATTENDU QUE, en vertu de cet article, ces prévisions sont soumises à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QUE la Régie a soumis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015-2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver ces prévisions budgétaires;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE soient approuvées les prévisions budgétaires de la Régie du bâtiment du Québec pour l'exercice financier 2015-2016, soit un budget de revenus de 66 806 000 \$, un budget de dépenses de 62 904 655 \$ et un budget d'investissements de 10 532 800 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63055

Gouvernement du Québec

Décret 273-2015, 25 mars 2015

CONCERNANT la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (chapitre A-3.001) énonce que la Commission des lésions professionnelles est composée de membres dont certains sont commissaires;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 385 de cette loi prévoit que les membres autres que les commissaires sont issus soit des associations d'employeurs, soit des associations syndicales;

ATTENDU QUE le quatrième alinéa de l'article 385 énonce que les membres issus des associations d'employeurs sont nommés par le gouvernement parmi les personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement, pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE le cinquième alinéa de l'article 385 énonce que les membres issus des associations syndicales sont nommés par le gouvernement parmi les

personnes dont le nom apparaît sur une liste dressée annuellement, pour chaque région où la Commission des lésions professionnelles possède un bureau, par ce conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'article 392 de cette loi prévoit notamment que, sous réserve de certaines exceptions, la durée du mandat d'un membre autre qu'un commissaire est d'un an;

ATTENDU QUE l'article 403 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe, conformément au Règlement sur la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires (chapitre A-3.001, r. 14.01) édicté en application de l'article 402 de cette loi, la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 200-2014 du 26 février 2014, le gouvernement a procédé à la nomination de membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles et que leur mandat viendra à échéance le 31 mars 2015;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 200-2014 du 26 février 2014, le gouvernement a procédé à la nomination d'un membre issu des associations syndicales autre que commissaire, à la Commission des lésions professionnelles, et que son mandat viendra à échéance le 4 avril 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des membres, autres que commissaires, à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} avril 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre, autre que commissaire, à la Commission des lésions professionnelles, issu des associations syndicales, pour un mandat d'un an à compter du 5 avril 2015;

ATTENDU QUE les listes prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 385 de la loi ont été dressées par le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE les personnes suivantes soient nommées à la Commission des lésions professionnelles pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} avril 2015, à titre de :

1) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS D'EMPLOYEURS :

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, BAS-SAINT-LAURENT, CHAUDIÈRE-APPALACHES, ESTRIE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES, LAVAL, LONGUEUIL, MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC, MONTRÉAL, OUTAOUAIS, QUÉBEC, RICHELIEU-SALABERRY, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

- Monsieur Alain Allaire;
- Madame Christine Arcand;
- Monsieur André Beaulieu;
- Monsieur Marcel Beaumont;
- Monsieur Normand Bédard;
- Madame Suzanne Blais;
- Monsieur Viateur Camiré;
- Monsieur Philippe Chateaubert;
- Monsieur Alain Crampé;
- Monsieur Gilles Cyr;
- Madame Micheline de Gongre;
- Monsieur Bertrand Delisle;
- Madame Ginette Denis;
- Monsieur Serge Dion;
- Madame Céline Dugré;
- Monsieur Robert Dumais;
- Monsieur Luc Dupéré;
- Madame Jacinthe Fortin;
- Monsieur Denis Gagnon;
- Monsieur Gaétan Gagnon;
- Monsieur Pierre Gamache;
- Monsieur Jacques Garon;
- Monsieur Michel Gauthier;
- Madame Nicole Girard;
- Monsieur Pierre Girard;
- Monsieur Marcel Grenon;
- Monsieur Guy-Paul Hardy;
- Monsieur Jean Hébert;
- Monsieur Ronald G. Hébert;
- Madame Francine Huot;
- Monsieur Claude Jacques;
- Monsieur Jean-Marie Jodoin;
- Madame Suzanne Julien;
- Monsieur Claude Jutras;
- Monsieur Jean-Eudes Lajoie;
- Madame Gisèle Lanthier;
- Monsieur Conrad Lavoie;
- Monsieur Louis Le Blanc;
- Monsieur Jacques Leduc;
- Monsieur Rodrigue Lemieux;
- Monsieur Guy Lemoyne;
- Monsieur Claude Lessard;
- Monsieur Mario Lévesque;
- Monsieur Gabriel Litalien;

— Monsieur Jean Litalien;
 — Monsieur Jean-Benoît Marcotte;
 — Madame Céline Marcoux;
 — Monsieur Guy Marois;
 — Madame Francine Melanson;
 — Monsieur Jeannot Minville;
 — Madame Diane Morin;
 — Madame Mary Anne Morin;
 — Monsieur Gaétan Morneau;
 — Madame Cécile Morrissette;
 — Madame Kathy Otis;
 — Monsieur Michel Paré;
 — Madame Lorraine Patenaude;
 — Monsieur Michel Piuze;
 — Monsieur Denis Sauvé;
 — Monsieur Jean-Marc Simard;
 — Monsieur Luc St-Hilaire;
 — Monsieur André St-Jean;
 — Monsieur Claude St-Laurent;
 — Monsieur Jacques St-Pierre;
 — Monsieur Raymond Thériault;
 — Monsieur Aubert Tremblay;
 — Madame Ginette Vallée;
 — Monsieur Jean-Guy Verreault.

Pour un premier mandat :

— Monsieur Serge Pearson, ex-conseiller en santé et sécurité au travail, Alcoa Canada ltée;

— M^e Jean-Pierre Tessier, avocat à la retraite.

2) MEMBRES ISSUS DES ASSOCIATIONS SYNDICALES :

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, BAS-SAINT-LAURENT, CHAUDIÈRE-APPALACHES, ESTRIE, LANAUDIÈRE, LAURENTIDES, LAVAL, LONGUEUIL, MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC, MONTRÉAL, OUTAOUAIS, QUÉBEC, RICHELIEU-SALABERRY, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

— Monsieur Claude Allard;
 — Monsieur Normand Aubin;
 — Monsieur Paul Auger;
 — Monsieur Pierre Banville;
 — Monsieur Jean-Claude Bélanger;
 — Monsieur Yvon Bellemare;
 — Monsieur Mario Benjamin;
 — Monsieur Sydney Bilodeau;
 — Madame Andrée Bouchard;
 — Monsieur Pierre Boucher;
 — Monsieur Mohamed Boussaid;
 — Monsieur Stéphane Brodeur;

— Monsieur André Chamberland;
 — Monsieur Philip Danforth;
 — Monsieur Pierre De Carufel;
 — Monsieur René Deshaies;
 — Monsieur Normand Deslauriers;
 — Monsieur Réal Dion;
 — Monsieur Rémi Dion;
 — Monsieur Alain Dugré;
 — Monsieur Néré Dutil;
 — Monsieur Daniel Fillion;
 — Monsieur Régis Gagnon;
 — Monsieur Yves Gaudreau;
 — Monsieur Jacques Généreux;
 — Madame Louise Gileau;
 — Monsieur Guy Gingras;
 — Madame Pierrette Giroux;
 — Monsieur Robert Goulet;
 — Monsieur Michel Gravel;
 — Monsieur Alain Hunter;
 — Madame Claudette Lacelle;
 — Monsieur Gilles Lamontagne;
 — Monsieur Daniel Laperle;
 — Madame Louise Larivée;
 — Monsieur Germain Lavoie;
 — Monsieur Serge Lavoie;
 — Madame Nathalie Leclair;
 — Monsieur Bruno Lefebvre;
 — Monsieur Pierre Lessard;
 — Monsieur Jean-Jacques Malenfant;
 — Monsieur Marc Benoît Marcoux;
 — Monsieur Pierre Morel;
 — Monsieur Lord Morris;
 — Monsieur Guy Mousseau;
 — Madame Lucy Mousseau;
 — Madame Nancy Nolet;
 — Monsieur Pierre-Jean Olivier;
 — Monsieur Marc Paquet;
 — Monsieur Michel Paquin;
 — Monsieur Michel Paré;
 — Monsieur Maurice Parisien;
 — Monsieur Jacques Picard;
 — Monsieur Gino Pineault;
 — Monsieur Christian Pitel;
 — Madame Noëlla Poulin;
 — Monsieur Dominic Presseault;
 — Monsieur Richard Provost;
 — Monsieur Daniel Riportella;
 — Monsieur Marc Rivard;
 — Monsieur Daniel Robin;
 — Monsieur Marcel Rondeau;
 — Monsieur Serge Saint-Pierre;
 — Madame Jennifer Smith;
 — Monsieur Gérard Thériault;
 — Monsieur André Therrien;
 — Monsieur André Tremblay;
 — Monsieur Jean-Pierre Valiquette.

Pour un premier mandat :

— Monsieur Erick Banaszak, agent aux relations humaines, délégué à la jeunesse, Centre jeunesse de la Montérégie;

— Monsieur Steve Bouchard, mécanicien d'entretien, Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle;

— Monsieur François Guillette, chef opérateur, Aliments ULTIMA inc.;

— Madame Nancy Mathieu, journaliste, Olymel;

— Madame Hélène Néron, éducatrice spécialisée, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

— Monsieur Carl Richard, préposé à l'hygiène et à la salubrité, Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi;

— Monsieur Raphaël Tarasco, ex-inspecteur spécialiste, Agence canadienne d'inspection des aliments.

CHAUDIÈRE-APPALACHES, ESTRIE,
LANAUDIÈRE, LAURENTIDES, LAVAL,
LONGUEUIL, MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC,
MONTRÉAL, QUÉBEC, RICHELIEU-SALABERRY
ET YAMASKA

Pour un nouveau mandat :

- Monsieur Georges Bouchard;
- Monsieur Claude Breault;
- Madame Marie-Josée Caron;
- Madame Nathalie Castonguay;
- Monsieur Robert Cloutier;
- Madame Sonia Cormier;
- Monsieur Sylvain Dandurand;
- Madame Nicole Deschênes;
- Madame Michelle Desfonds;
- Madame Francine Dumas;
- Madame Sonia Éthier;
- Madame Josée Laflamme;
- Monsieur Réal Laforest;
- Monsieur Robert Légaré;
- Monsieur Gilles Lemieux;
- Monsieur Jean-Yves Malo;
- Madame Angèle Marineau;
- Monsieur Stéphane Ménard;
- Monsieur Richard Morin;
- Monsieur Guy Rocheleau;
- Madame Francine Roy;
- Monsieur Claude Savary;
- Monsieur Michel St-Pierre;
- Madame Joanne Veilleux.

Pour un premier mandat :

— Madame Carole Beauvais, ex-secrétaire régionale et aux lois sociales, Centrale des syndicats démocratiques;

— Madame Marie-Christine Dupuis, conseillère syndicale, Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (CSQ);

— Monsieur Robert Girard, équarisseur, opérateur de scies, Produits forestiers Résolu.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Pour un nouveau mandat :

- Monsieur Georges Bouchard;
- Monsieur Claude Breault;
- Monsieur Robert Cloutier;
- Madame Nicole Deschênes;
- Madame Josée Laflamme;
- Monsieur Robert Légaré;
- Monsieur Jean-Yves Malo;
- Monsieur Stéphane Ménard;
- Monsieur Guy Rocheleau;
- Madame Francine Roy;
- Monsieur Michel St-Pierre;
- Madame Joanne Veilleux.

Pour un premier mandat :

- Madame Carole Beauvais;
- Monsieur Robert Girard.

QUE monsieur Daniel Flynn soit nommé à la Commission des lésions professionnelles, pour un mandat d'un an à compter du 5 avril 2015, à titre de membre issu des associations syndicales pour Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Longueuil, Mauricie-Centre-du-Québec, Montréal, Outaouais, Québec, Richelieu-Salaberry, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Yamaska.

QUE les personnes nommées membres à la Commission des lésions professionnelles en vertu du présent décret soient rémunérées suivant les conditions prévues au Règlement sur la rémunération des membres de la Commission des lésions professionnelles autres que les commissaires (chapitre A-3.001, r. 14.01).

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63056